

## Principes comptables

L'analyse sémantique et sémiologique des « **principes comptables** » soulève l'importance de la théorie comptable dans la construction d'un cadre normatif suffisamment précis pour susciter l'adhésion des praticiens mais également flexible pour permettre à la comptabilité d'évoluer avec les contraintes à la fois économiques et institutionnelles.

Considérant que les « **principes comptables** » sont une partie intégrante du langage comptable et qu'ils constituent le socle de la grammaire ou syntaxe comptable, il importe de les percevoir en leur qualité de syntagmes nominaux comme des données constructives de la communication à la fois entre praticiens et néophytes.

Bertrand RUSSEL, dans son introduction à l'ouvrage de WITTGENSTEIN *Tractatus logico-philosophicus*,<sup>1</sup> considère qu'il y a différents problèmes concernant le langage

- 1°) le problème de ce qui se passe réellement dans nos esprits quand nous employons le langage avec l'intention de signifier quelque chose par son intermédiaire ;
- 2°) le problème de savoir quel est le rapport subsistant entre les pensées, les mots, les phrases, et ce à quoi ils se réfèrent ou ce qu'ils signifient ;
- 3°) le problème de l'emploi des phrases de façon qu'elles véhiculent la vérité plutôt que la fausseté ;
- 4°) quel rapport doit avoir un fait (une phrase est un fait) avec un autre fait pour être capable de le symboliser ?

Wittgenstein s'intéressant aux conditions d'un langage logiquement parfait considère que le rôle essentiel d'un langage est d'affirmer ou de nier les faits.

Par conséquent la comptabilité par sa nature technique illustre une construction logiquement parfaite devant refléter la réalité, la syntaxe comptable est utilisée pour préciser la qualité de l'information que la comptabilité est sensée donner, à ce titre « **les principes de bonne information, d'importance relative, de prudence** » témoignent d'une structuration langagière dont la symbolique s'efforce de refléter la réalité. « **Les principes de continuité d'activité ou d'exploitation, de spécialisation des exercices, de nominalisme monétaire** » constitueraient dans l'esprit de WITTGENSTEIN des « tableaux de faits », c'est-à-dire en une transposition technique de la réalité avec des objets (comptes), correspondants aux éléments du tableau. Le tableau étant un fait articulé par des choses ayant une certaine relation les uns aux autres. On perçoit le caractère transitif de la syntaxe comptable au travers de cet exemple :

Parce qu'il y a **continuité d'exploitation** (T 1) alors il y a **spécialisation des exercices** (T2) donc le **nominalisme monétaire** s'impose comme référent (T3) à la **continuité de l'exploitation** (T1).

Le concept même de « **principe** » demeure sémantiquement abstrait, c'est la raison pour laquelle certains auteurs semblent considérer comme opportun de leur préférer la qualification de « **postulat** » ou de « **convention** ». Le **postulat** se comprend comme une norme devant être acceptée par l'ensemble des membres de la communauté langagière concernée, le **postulat** doit être cohérent et en adéquation avec les objectifs fixés. La **convention** par contre est variable d'une communauté langagière à une autre, elle présente le mérite de fixer un

---

<sup>1</sup> WITTGENSTEIN, *Tractatus logico-philosophicus, suivi de investigations philosophiques*, Edition Tel Gallimard, avril 1999, pp. 8-21.

cadre normatif propre à ceux qui y adhèrent, moins contraignante que le **postulat**, elle guide les praticiens comptables vers des objectifs acceptés et débattus.

Les syntagmes nominaux comptables constituent le socle du discours comptable, WITTGENSTEIN considère que dans « le langage quotidien il arrive très fréquemment que le même mot désigne d'une manière différente -donc appartienne à différents symboles- ou que deux mots qui désignent de manière différente, soient utilisés extérieurement de même manière dans la proposition... pour échapper à cette erreur nous devons utiliser le langage des signes qui les exclut... dans la syntaxe logique la signification d'un signe... doit seulement présupposer la description des expressions ».<sup>2</sup> Par conséquent les syntagmes nominaux comptables sont abordés au niveau de son signifiant normatif, de son signifiant « explicite », c'est-à-dire sous l'angle d'un **postulat** ou d'une **convention**, de son signifié et de son référent. Les « **principes comptables, postulats et conventions** » doivent être considérés comme des propositions émanant d'institutions, comme l'IASB, chargées de les véhiculer, de les faire partager par « le plus grand nombre ». Ces propositions s'imposent comme des images de la réalité permettant de transposer la réalité telle que le souhaite la communauté langagière, WITTGENSTEIN qualifie la proposition d'image de la réalité car dit-il « je connais l'état des choses qu'elle représente si je comprends la proposition sans que son sens m'ait été expliqué. »<sup>3</sup>

Si l'on associe au concept de « **principe, postulat, convention** » celui de « proposition » alors on peut estimer que la vérité d'une proposition découle d'une autre proposition par exemple le « principe de bonne information » est inhérent à celui de la « prééminence de la réalité sur l'apparence. » Reprenant l'idée d'un « tableau de faits », le langage comptable requiert une connexion logique entre l'information véhiculée et la nécessité intérieure d'articuler le savoir transmis (données comptables de l'exercice) avec le lien de causalité (activité économique).

Les syntagmes nominaux comptables permettent de fixer les contours de la communication institutionnalisée par les praticiens.

---

<sup>2</sup> WITTGENSTEIN, *op. cit.*, pp. 42-43.

<sup>3</sup> *Ibid*, pp. 47-48.